

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **2 décembre 2024**, à 18 h 30, à la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
5805, rue Amédée-Lacroix Lot : 6 516 083 (district Douville)	Dans le cadre d'un projet de construction d'un immeuble locatif de 12 logements, autoriser : <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la marge de recul avant minimale de 5 mètres à 3,80 mètres; - la réduction de la largeur de l'entrée charretière de l'allée de circulation de 6 mètres à 5 mètres; - la réduction de la distance minimale entre la bordure de l'aire de stationnement et la ligne de propriété de 1 mètre à 0,1 mètre. 	Grille de spécifications de la zone 2237-H-24 Article 19.8.2 (tableau 17) Article 19.7.1.5 a)

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du 2 décembre 2024.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 12 novembre 2024.

A handwritten signature in blue ink that reads "André Cordeau". The signature is written in a cursive style with a large, stylized initial 'A'.

Me André Cordeau,
Greffier par intérim